



## COMMUNIQUÉ DU SOMMET EXTRAORDINAIRE DE LA TROÏKA L'ORGANE

31 JANVIER 2023

1. Le Sommet extraordinaire de la Troïka des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ci-après dénommé Sommet, a eu lieu le 31 janvier 2023.
2. Le Sommet a été officiellement lancé et présidé par Son Excellence Dr. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, en sa qualité de Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC.
3. Étaient présents au Sommet les chefs d'État et de gouvernement de la SADC suivants ou leurs représentants :

Namibie : Son Excellence le Dr Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie et Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

Zambie : Son Excellence M. Hakainde Hichilema, Président de la République de Zambie et Président entrant de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

Afrique du Sud : Son Excellence M. Matamela Cyril Ramaphosa, Président de la République d'Afrique du Sud et Président sortant de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité.

République Démocratique du Congo : Son Excellence Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la SADC et Président de la République démocratique du Congo.

Lesotho : L'honorable Ntsokoane Samuel Matekane, Premier Ministre du Royaume du Lesotho.

Eswatini : L'honorable Cleopas Sipho Dlamini, Premier ministre du Royaume d'Eswatini, représentant Sa Majesté le Roi Mswati III.

Mozambique : L'honorable Cristóvão Artur Chume, ministre de la défense nationale de la République du Mozambique, représentant Son Excellence M. Filipe Jacinto Nyusi, Président de la République du Mozambique.

4. Ont également participé au Sommet le Président du Comité ministériel de l'Organe de la SADC (CMO), les ministres des États membres de la Troïka de l'Organe, à savoir la Namibie, l'Afrique du Sud et la Zambie, le Secrétaire exécutif de la SADC et le chef de mission de la SADC au Mozambique (SAMIM).
5. Le Sommet a observé un moment de silence en l'honneur des membres de la SAMIM qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et a exprimé ses condoléances aux gouvernements du Royaume du Lesotho, des Républiques du Botswana et de la Zambie, et de la République-Unie de Tanzanie ainsi qu'aux familles respectives pour la perte de leurs citoyens.
6. Le sommet a réitéré l'appel aux États membres à répondre de manière urgente aux capacités essentielles en vue de renforcer la capacité opérationnelle de la Mission de la SADC au Mozambique.
7. Le Sommet a pris note des enquêtes en cours menées par la Direction de la SAMIM après la circulation sur les médias sociaux d'un clip vidéo troublant montrant ce qui semble être du personnel de la SAMIM brûlant des personnes décédées et réaffirmé que la population sera informée dès que les enquêtes seront terminées, comme l'a communiqué le Président de l'Organe dans sa déclaration publiée le 11 janvier 2023.
8. Le Sommet a félicité le gouvernement et le peuple du Royaume du Lesotho pour la tenue d'élections pacifiques et réussies et a présenté ses félicitations au parti au pouvoir, le Revolutionary for Prosperity Party et au Premier ministre du Royaume du Lesotho, l'honorable Ntsokoane Samuel Matekane pour avoir gagné les élections.

9. Le Sommet s'est félicité de l'engagement pris par le Premier ministre du Royaume du Lesotho, l'honorable Ntsokoane Samuel Matekane, à accorder la priorité à la mise en œuvre et à l'achèvement du processus global de réformes nationales, et a approuvé le plan d'action du Comité de supervision des réformes du Lesotho, chargé de superviser la réalisation du processus de réformes au Royaume du Lesotho.
10. Le Sommet a exhorté le gouvernement du Royaume d'Eswatini à lancer de toute urgence le processus du dialogue national et a invité toutes les parties prenantes du Royaume d'Eswatini à faire preuve de retenue et à participer pacifiquement au dialogue national.
11. Le Sommet a condamné tous les meurtres et les dégâts matériels survenus au Royaume d'Eswatini. Par ailleurs, il a réitéré la condamnation par la SADC de l'assassinat de M. Thulani Rudolf Maseko, éminent avocat des droits de l'homme et militant politique du Royaume d'Eswatini, qui, au moment de sa mort, était président du Forum multipartite. À cet effet, il a exhorté le gouvernement du Royaume d'Eswatini à mener une enquête sur le meurtre de M. Maseko dans les plus brefs délais, de manière transparente et exhaustive.
12. Le Sommet a noté avec préoccupation la situation sécuritaire instable qui prévaut à l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et condamné avec énergie la recrudescence des conflits et des activités des groupes armés, dont le M23, ainsi que le soutien apporté aux groupes armés par les forces étrangères.
13. Le Sommet a décidé d'initier un dialogue entre les États membres des différentes Communautés économiques régionales (CER) qui ont déployé des forces en République démocratique du Congo (RDC) en vue d'établir et de mettre en œuvre des mécanismes permettant de coordonner efficacement leurs interventions dans cet État membre de la SADC.
14. Le Sommet a adopté le projet de déclaration de la SADC concernant le projet de loi américain « *Contre les activités malveillantes russes en Afrique* », qui sera soumise à la Commission de l'Union africaine pour examen. À cet égard, il a exhorté les États membres à communiquer la position de la SADC et a réaffirmé la position de non-alignement face aux conflits se déroulant en dehors du continent et de la Région lors des forums multilatéraux.
15. Le Sommet a félicité Son Excellence le Dr Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie et Président de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, pour son leadership manifeste caractérisé par la promotion des efforts concertés en faveur de l'instauration de la paix et de la stabilité durables dans la Région.

**Fait le 31 janvier 2023**  
**Windhoek (Namibie)**

